

# Loi Duplomb, une rupture démocratique

par Stéphane Foucart

Sans cheveux ni sourcils, le visage émacié, encore marqué par l'épreuve de la maladie et de son traitement, une femme assistait de l'un des balcons du Palais-Bourbon, mardi 8 juillet, au vote solennel de la proposition de loi du sénateur Laurent Duplomb (Les Républicains, Haute-Loire), « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Fleur Breteau, la quarantaine, fondatrice du collectif Cancer Colère, était invitée par des élus de gauche à assister au vote, aux côtés d'autres membres de la société civile. A l'adoption du texte, par les députés de l'arc bleu-brun et leurs suppléants du parti présidentiel, sous les applaudissements victorieux, Fleur Breteau a crié : « *Vous êtes les alliés du cancer et nous le ferons savoir !* »

En réponse, ainsi que l'ont rapporté des journalistes présents, des rires ont traversé l'Hémicycle. Voici ce qu'une majorité de la représentation nationale avait à opposer, ce jour-là, à la détresse et à l'indignation de cette jeune femme et, à travers elle, à l'inquiétude de la société civile et de l'ensemble des communautés scientifiques concernées : une hilarité désinvolte, un cynisme méprisant, un virilisme de vestiaire.

Le cri de Fleur Breteau ne se comprend pas si l'on se contente de dire pour quoi les députés ont voté. Il faut surtout expliquer contre qui ils ont voté. Ils ont, bien sûr, voté contre tout ce que la France compte d'associations de défense de l'environnement, mais ce n'est pas très étonnant. Ils ont surtout voté contre 22 sociétés savantes médicales, contre la Ligue contre le cancer, contre les administrateurs et les personnels de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, contre le troisième syndicat agricole de France, contre la Fondation pour la recherche médicale, contre 20 mutuelles, groupes mutualistes ainsi que la Fédération des mutuelles de France, représentant plusieurs millions d'assurés, contre le Conseil scientifique du CNRS, contre la Fédération des régions d'eau potable, contre des centaines de médecins et de chercheurs qui ont signé *intuitu personae* des tribunes et des lettres ouvertes.

## **Réalité soluble**

Des organismes de recherche sont aussi sortis de leur réserve, le fait est inédit. L'Institut d'écologie et d'environnement du CNRS a déclaré « *regretter profondément l'adoption de cette loi à la vision court-termiste et ses conséquences graves sur l'environnement, qui méprise santé et bien-être de la population, [ainsi que] le rôle des espèces sauvages dans la production agricole* ». « *La communauté scientifique n'a pas été entendue* », a conclu l'institut dans une formule si euphémisante qu'elle pourrait prêter à sourire.

La proposition de loi du sénateur de Haute-Loire a ainsi rassemblé contre elle une mobilisation inédite par son ampleur et sa diversité, connectant de nombreux secteurs de la société. Mais cette coalition de fait – dont l'émergence est aussi une raison d'espérer – n'a

rencontré, en réponse à ses interpellations, qu'un vide argumentaire terrifiant. L'adoption de la loi Duplomb constitue un moment inédit de rupture démocratique.

Les faits ont été considérés comme accessoires, la réalité du monde physique soluble dans les intérêts particuliers d'une petite minorité d'exploitants. Aucun débat n'a ainsi été possible, ni à l'extérieur ni à l'intérieur de l'Hémicycle. Au reste, que répondre à Laurent Duplomb lorsqu'il prétend que les haies s'étendent, alors que le rythme de leur disparition (plus de 23 000 kilomètres par an) a doublé depuis 2017 ? Que répondre lorsqu'il assure que le changement climatique est plutôt bénéfique pour sa région ?

A ce niveau d'inversion du réel, tout débat démocratique est impossible. La Commission européenne poursuit la France pour son incapacité à respecter les normes sanitaires de nitrates dans l'eau, et la mise en danger de sa population ? La loi propose d'agrandir les élevages hors-sol, dont les effluents sont la principale source du problème. La France est incapable de faire baisser ses usages de pesticides ? La loi réinstaure le mélange des genres entre conseil technique aux exploitants et vente des produits. Les populations d'oiseaux, de pollinisateurs et de la quasi-totalité des arthropodes s'écroulent à une vitesse vertigineuse depuis trente ans ? Les non-conformités de l'eau potable explosent pour cause de métabolites de pesticides ? La loi rouvre la porte à des substances interdites, parmi les plus dangereuses jamais synthétisées par l'homme.

Les sols, les rivières et les nappes phréatiques s'assèchent sous l'effet du réchauffement ? Les gigantesques bassines qui accaparent la ressource et aridifient les territoires sont désormais d'« *intérêt général public majeur* ». Comment la privatisation d'un bien commun, opérée au prix du saccage de l'environnement et du paysage, pourrait-elle bien être présumée d'« *intérêt général public majeur* » ? Le texte ne renvoie pas seulement une image inversée de la réalité, il renverse aussi le sens même des mots.

Pour parachever le tout, un décret, pris le jour du vote, place de facto sous influence politique le travail de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en lui imposant l'ordre de ses priorités d'expertises. Tout cela s'insère dans un ensemble programmatique plus vaste : le soutien à l'agriculture biologique s'effondre, les surfaces conduites sans intrants de synthèse reculent et les agences de l'eau, chargées de gérer localement les conséquences de l'incurie de l'Etat, sont affaiblies.

Comme le dit Maxime Molina, le président du directoire de la Fondation pour la recherche médicale, tout s'aligne pour commencer à fabriquer les cancers et les maladies chroniques des trois prochaines décennies. La France d'Emmanuel Macron se rapproche chaque semaine un peu plus de l'Amérique de Donald Trump.